



CE QUI CHANGE EN 2026

Santé Psy Étudiant · Mon soutien psy · Bilan de compétences

SANTÉ PSY ÉTUDIANT NOUVEAU DEPUIS SEPTEMBRE 2026

Votre éligibilité doit être confirmée AVANT la première séance.

Avant votre premier rendez-vous :

1. Créez votre espace sur **santepsy.etudiant.gouv.fr**
2. Connectez-vous et actualisez votre dossier pour l'année 2026-2027
3. Transmettez-moi vos documents : certificat de scolarité, numéro étudiant (INE), date de naissance et adresse mail (utilisée sur la plateforme)

Votre statut doit indiquer « **justificatif à valider** » ou « **à jour** ».

Déjà suivi-e l'an dernier ? Actualisez aussi votre compte : l'éligibilité n'est pas reconduite automatiquement.

MON SOUTIEN PSY ÉVOLUTION ANNONCÉE

Le tiers payant va être généralisé : vous n'aurez plus à avancer la part prise en charge par l'Assurance maladie. Sa date d'application n'est pas encore fixée.

En attendant, rien ne change : vous réglez la séance (50 €), je vous remets une feuille de soins, et vous êtes remboursé-e à 60 % par l'Assurance maladie et à 40 % par votre mutuelle.

BILAN DE COMPÉTENCES FINANCEMENT CPF

Toujours finançable par votre CPF, avec une participation obligatoire à votre charge :

150 € aujourd'hui → jusqu'à 350 € envisagés

Une hausse de cette participation est annoncée (en attente de la prochaine loi de finances)

- Prise en charge par le CPF plafonnée à 1 600 € par bilan.

Une question ? N'hésitez pas à m'en parler lors de votre séance.

Anne-laure Maldiney · Psychologue

120 rue Gaston Doumergue, 31170 Tournefeuille

06 06 59 31 29 · alm.altempo@gmail.com · www.altempo.org

Informations à jour au 5 octobre 2026